



POLE COMPETITIONS PROCES – VERBAL COMMISSION DES COMPETITIONS SENIORS

**REUNION DU 05 DECEMBRE 2023.
PV N. 16**

PRESENTS: M. Marc GIRAUD (Président)
M. Frédéric TALABOT (Secrétaire de séance) – M. Marc LATOUR – M. Stéphane PEDENON.

Toutes les décisions publiées dans ce procès-verbal tiennent lieu de notifications officielles aux clubs. Elles sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel du District de la Haute-Vienne dans les conditions de délai – 7 jours à partir du lendemain de la notification du présent procès-verbal – et conformément aux dispositions de l'article 30 des RG de la LFNA dans le cadre des articles 188 et 190 des RG de la FFF.

REPORT DE LA JOURNEE 6 DU CHAMPIONNAT

- La journée n° 6, initialement prévue le week-end des **28 et 29 octobre**, sera reportée au week-end des **16 et 17 décembre 2023**, sauf pour les équipes de Départemental 5, poule A, qui avaient déjà une journée de placée à cette date.

REPORT DE LA JOURNEE 7 DU CHAMPIONNAT

- La journée n° 7, initialement prévue le week-end des **11 et 12 novembre**, sera reportée au week-end des **6 et 7 janvier 2024**.



POLE COMPETITIONS PROCES – VERBAL COMMISSION DES COMPETITIONS SENIORS

CHALLENGE DES RESERVES

- **Match N. 27086331, journée 3, poule H, NIEUL ST GENCE ES (2) / PAYS AREDIEN FC (2).**
Le match, **NIEUL ST GENCE ES (2) contre PAYS AREDIEN FC** reporté du 05/11/2023, se jouera le **07/01/2024 à 15h00** sur le stade **MUNICIPAL** de **NIEUL**.

DEPARTEMENTAL 1

- **Match N.26187479, A.S ST JUNIEN (1) / LIMOGES VIGENAL FC (1), poule Unique, journée 10.**
La rencontre ci-dessus, initialement prévue le 10/12/2023 à 15h00, sur le **stade du CHALET de ST JUNIEN**, se disputera le 09/12/2023 à **20h** sur le **même stade**.

DEPARTEMENTAL 2

- À la suite des modifications d'éclairage du terrain de **SOLIGNAC LE VIGEN US**, et à l'homologation par la **Commission Régionale Terrains et Infrastructures**, tous les matchs pourront à nouveau avoir lieu les samedis soir.

DEPARTEMENTAL 3

- **Match N. 26316536, poule D, journée 7, ORADOUR SUR GLANE US (1) / BOSMIE CHARROUX ASA (1).**
La rencontre ci-dessus, initialement prévue le 07/01/2024 à 15h00, sur le **stade Marcel LAVERGNE** à **ORADOUR SUR GLANE**, se disputera le 06/01/2024 à **20 h 00** sur le **même stade**.



POLE COMPETITIONS PROCES – VERBAL COMMISSION DES COMPETITIONS SENIORS

- **Match N. 26311476, poule C, Journée 10, FOOT SUD 87 (2) / CS FEYTIAT (3).**

La rencontre ci-dessus, initialement prévue le 10/12/2023 à 13h00, sur le **stade Yves DEROCHE à PIERRE BUFFIERE**, se disputera le même jour à la même heure sur le **stade MUNICIPAL de ST BONNET DE BRIANCE**.

DEPARTEMENTAL 4

- À la suite des modifications d'éclairage du terrain de **SOLIGNAC LE VIGEN US**, et à l'homologation par la **Commission Régionale Terrains et Infrastructures**, tous les matchs pourront à nouveau avoir lieu les samedis soir.

- **Match N. 26226092, poule A, Journée 7, NIEUL ST GENCE ES (2) / AZAT LE RIS (1).**

La rencontre ci-dessus, initialement prévue le 07/01/2024 à 15 h 00, sur le **stade MUNICIPAL de NIEUL**, est reportée à une date ultérieure.

- **Match N. 26266545, poule D, Journée 7, PAYS AREDIEN (2) / ROCHECHOUART OC (2).**

La rencontre ci-dessus, initialement prévue le 07/01/2024 à 13h00, sur le **stade Marcel LABORDERIE de ST YRIEIX LA PERCHE**, est reportée à une date ultérieure.

- **Match N. 26322964, poule C, Journée 5, OCCITANE FC (2) / LIMOGES ALOUETTE (2).**

Suite à la décision de la Commission Litiges et Contentieux du 15/11/2023 donnant le match perdu par pénalité à l'équipe de LIMOGES ALOUETTE FC RG,

La commission des compétitions,

- Se conforme à cette décision
- Enregistre le résultat suivant :

LIMOGES ALOUETTE FC RG (2) – 1 point 0 but ; OCCITANE FC (2) – 3 points 8 buts.



POLE COMPETITIONS PROCES – VERBAL COMMISSION DES COMPETITIONS SENIORS

- **Match N. 26236312, poule B, Journée 8, COMPREIGNAC USA (2) / LIMOGES F. PORTUGAIS (3).**

Suite à la décision de la Commission Litiges et Contentieux du 22/11/2023 ayant donné match à rejouer.

La commission,

- Se conforme à cette décision
- Donne match à rejouer à une date ultérieure.

- **Match N. 26265320, poule C, Journée 6, SOLIGNAC LE VIGEN US (2) / LA GENEYTOUSE ESP (2).**

La rencontre ci-dessus, initialement prévue le 16/12/2023 à 20h00, sur le stade Raymond BREUIL à **SOLIGNAC**, se disputera le **même jour à 19h00** sur le **même stade**.

- **Match N. 26472597, poule A, Journée 10, NANTIAT US (2) / LIMOGES BEAUBREUIL (3).**

La rencontre ci-dessus, initialement prévue le 10/12/2023 à 13h00, sur le stade LE PEU DE CHAUDADE à **NANTIAT**, se disputera le même jour à **15h00** sur le **même stade**.

- **Match N. 26266554, poule D, Journée 9, F.C.C.O (2) / ST MAURICE LES BROUSSES (1).**

Suite au forfait de l'équipe de **ST MAURICE LES BROUSSES (1)**, la commission enregistre le résultat suivant :

- **F.C.C.O (2) : 3 (3pts) / ST MAURICE LES BROUSSES (1) : 0 (-1pt).**

Le club de ST MAURICE LES BROUSSES sera débité de la **somme de 48 € pour son 1^{er} Forfait.**

La mise à jour du calendrier Seniors est disponible sur le site du District (document à télécharger).

Le Président

Marc GIRAUD

Le Secrétaire de séance,

Frédéric TALABOT